



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 24 MAI 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupe

Présents : DE JESUS José – FINANCE Louis – ROMERO José

CHAMPIONNAT : Contrôle des feuilles de matchs.

D3 : EVOCATION DE LA COMMISSION

Match no 24785271 SU AGEN3 -- LAUGNAC du 14.05.2023 à 13h00

Participation à la rencontre d'un joueur du S U AGEN suspendu le jour de match.

LA COMMISSION :

AGISSANT : par voie d'évocation, sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des règlements généraux de la F.F.F

CONSIDERANT : les observations formulées par le club du S U AGEN suite au mail de la Commission des Compétitions en date du 17 mai 2023.

CONSIDERANT : qu'un joueur du S U AGEN présent sur la feuille de match en objet a été sanctionné par la Commission de Discipline du District réunie le 23.03.2023 de 4 matchs de suspension, applicable à compter du 27.03..2023.

CONSIDERANT : qu'entre 27.03.2023 date d'effet de la suspension et le 14.05.2023 date initiale de la rencontre en objet, le joueur en cause n'a pas purgé la totalité de la sanction en compétition officielle avec l'équipe de son club qui participe au championnat de D3.

CONSIDERANT : que ce joueur n'a pas respecté les dispositions de l'article 226.1 des règlements généraux de la F.F.F relatif aux modalités de purges.

<< La suspension d'un joueur doit être purgée lors de rencontres officielles par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition même s'il ne pouvait pas y participer réglementairement.

CONSIDERANT : que le joueur a participé à la rencontre en objet en état de suspension et que la sanction en pareille circonstance est **la perte de la rencontre par pénalité.**

Par ces motifs : la Commission donne match perdu par pénalité au club du S U AGEN

S U AGEN 0 but , moins 1 point --- LAUGNAC 8 buts , 3 points.

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE.

FINALE DES CHAMPIONNATS DE D4 ET D3 LE .04.06.2023 A DAMAZAN

D4 : ST SERNIN – CLAIRAC à 13h 30

D3 : EBBE 3– ASSA 2 à 15h 30

Match de gala : LE MAS (D1) – ST COLOMB (D2) à 17h30

FINALE DES COUPES DU 21.05.2023 A MARMANDE

COUPE 47 INTERSPORT :	Vainqueur	MIRAMONT/LAVERGNE
COUPE COUE INTERSPORT :	Vainqueur	VIRAZEIL/PUYMICLAN
FEMININES A 8 :	Vainqueur	MIRAMONT/LAVERGNE

Le Président
José ROMERO